

MainFirst
Société d'investissement à capital variable, SICAV
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg
R.C.S B 89 173

REMARQUE :
Le présent avis doit être envoyé sans délai aux investisseurs conformément à l'article 298, paragraphe 2, du KAGB.

Avis aux actionnaires du compartiment :

MainFirst – Emerging Markets Corporate Bond Fund Balanced

LU0816909799	Actions B1	LU0816909286	Actions A1
LU0816909872	Actions B2	LU0816909369	Actions A2
LU1004824287	Actions R1	LU1004824444	Actions R2

MainFirst – Germany Fund

LU0719478157	Actions D	LU0390221926	Actions C
--------------	-----------	--------------	-----------

Les actionnaires des compartiments susmentionnés sont informés par la présente que le conseil d'administration de la Société d'investissement, conformément aux dispositions légales, prudentielles et contractuelles actuellement en vigueur, a décidé de regrouper les classes d'actions suivantes :

classe d'actions absorbée		classe d'actions absorbante	
LU0816909799	Actions B1	LU0816909286	Actions A1
LU0816909872	Actions B2	LU0816909369	Actions A2
LU1004824287	Actions R1	LU1004824444	Actions R2
LU0719478157	Actions D	LU0390221926	Actions C

Le regroupement prendra effet au 01/01/2024 sur la base du dernier calcul du cours du fonds au 29/12/2023 (« Date de référence du transfert »). En raison du jour férié, la conversion opérationnelle aura lieu le jour ouvrable bancaire suivant, c'est-à-dire le 02/01/2024. Les cours du fonds des classes d'actions absorbantes seront calculées et publiées le 03/01/2024.

La Société de gestion considère que ce regroupement est dans l'intérêt des investisseurs pour raisons d'économie. Ce regroupement vise à renforcer le potentiel de croissance, les attentes de rendement et la distribution des produits après le regroupement de leurs actifs.

Le regroupement des classes d'actions sera réalisé selon une procédure similaire à la conversion d'actions. À la date de référence du transfert, les actionnaires de la classe d'actions absorbée recevront en échange de leurs actions un nombre correspondant d'actions d'actions absorbante, basé sur le rapport entre la valeur des actions de la classe absorbante et de la classe absorbée. Le rapport d'échange révisé sera publié immédiatement sur le site web de la Société de gestion. Le rapport d'échange sera également disponible auprès de la Société de gestion. Après le regroupement, seules les classes d'actions absorbantes continueront d'exister.

Les principales spécificités des classes d'actions absorbantes et absorbées sont les suivantes :

MainFirst
Société d'investissement à capital variable, SICAV
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg
R.C.S B 89 173

	Classe d'actions absorbée LU0816909799 Actions B1 LU0816909872 Actions B2 LU0719478157 Actions D	Classe d'actions absorbante LU0816909286 Actions A1 LU0816909369 Actions A2 LU0390221926 Actions C
Affectation des résultats	Distribution	Capitalisation

	Classe d'actions absorbée LU1004824287 Actions R1	Classe d'actions absorbante LU1004824444 Actions R2
Devise de la classe d'actions	CHF	EUR

Le regroupement se veut neutre du point de vue fiscal.

Néanmoins, il est possible que le traitement fiscal de l'investisseur change des suites du regroupement. Il est par conséquent recommandé de consulter votre conseiller fiscal afin de vous informer des conséquences fiscales.

Le regroupement sera accompagné par le réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young S.A., établi au Luxembourg. À la Date de référence de transfert, celui-ci confirmera le ratio d'échange, la méthode de calcul du ratio d'échange ainsi que les critères de calcul de l'actif des classes d'actions absorbées. Le réviseur d'entreprises établira un rapport relatif au regroupement, lequel sera mis gratuitement à la disposition des investisseurs sur demande.

L'échange de parts qui découle du transfert du regroupement des classes d'actions n'entraîne aucun frais pour les actionnaires. Les coûts du regroupement ne sont pas supportés par les Compartiments concernés.

En raison du regroupement, les transactions sur les parts des classes d'actions absorbées seront suspendues à partir du 26/12/2023 à 12h00.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modifications indiquées ci-dessus peuvent demander gratuitement le rachat de leurs actions des classes d'actions concernées jusqu'au 26/12/2023 à 12h00 auprès de la Société de gestion MainFirst Affiliated Fund Managers S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, auprès de l'agent de registre et de transfert DZ PRIVATBANK S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, auprès du distributeur ainsi qu'auprès des agents des facilités propres aux différents pays conformément à l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 ou de l'agent payeur en Suisse.

Le Prospectus Complet actuel et valable jusqu'à la Date de référence du transfert ainsi que les Statuts les documents d'informations clés ainsi qu'un exemplaire des rapports établis sont disponibles gratuitement au siège social de la Société de gestion MainFirst Affiliated Fund Managers S.A., 16, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, au siège de la Société d'investissement ou siège de l'agent d'administration centrale DZ PRIVATBANK S.A., 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg, auprès des agents des facilités propres aux différents pays conformément à l'art. 92 de la directive européenne 2019/1160 ou de l'agent payeur en

MainFirst
Société d'investissement à capital variable, SICAV
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg
R.C.S B 89 173

Suisse ainsi que sur le site Internet www.mainfirst.com. Il est recommandé aux actionnaires concernés de consulter les documents susmentionnés.

Les actionnaires qui ont besoin d'informations supplémentaires peuvent s'adresser à la Société de gestion.

Strassen, le 27 novembre 2023

MainFirst

<p><u>Agent des facilités responsable pour le Luxembourg, l'Allemagne et l'Autriche :</u></p> <p>DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg</p>	<p><u>Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 a) et b) de la directive européenne 2019/1160 pour le Liechtenstein et la Belgique :</u></p> <p>DZ PRIVATBANK S.A. 4, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Luxembourg</p> <p><u>Agent des facilités conformément aux dispositions de l'art. 92 c) à f) de la directive européenne 2019/1160 pour le Liechtenstein et la Belgique :</u></p> <p>MainFirst Affiliated Fund Managers S.A. 16, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach</p>
<p><u>Agent des facilités responsable pour l'Espagne :</u></p> <p>Société Générale, Sucursal En Espana, Calle Cardenal Marcelo Spinola 8 ES-2816 Madrid</p>	<p><u>Agent des facilités responsable pour la France :</u></p> <p>Société Générale 29, Boulevard Haussmann F-75009 Paris</p>
<p><u>Agents des facilités responsable pour l'Italie :</u></p> <p>Société Générale Securities Services Via Benigno Crespi, 19/A – MAC 2 IT-20159 Milan</p> <p>Allfunds Bank S.A.U.- Succursale di Milano Via Bocchetto 6 IT-20123 Milan</p>	<p><u>Agent des facilités responsable pour le Portugal :</u></p> <p>BEST - Banco Electrónico de Serviço Total, SA (Portugal) PRAÇA MARQUÊS DE POMBAL, 3 3º PT-1250-161, Lisbonne</p>

MainFirst
Société d'investissement à capital variable, SICAV
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg
R.C.S B 89 173

Agent payeur en Suisse :

DZ PRIVATBANK (Schweiz) AG
Münsterhof 12
CH-8022 Zürich